

Dossier de presse

objectif autopartage

Citiz lance ***objectif-autopartage.coop***, pour favoriser la souscription de parts sociales et aider au développement de l'autopartage dans un maximum de communes.



Citoyens, autopartageurs, salariés, entreprises, associations, collectivités... vous êtes invités à rejoindre le mouvement !



Objectif autopartage

5000 véhicules pour faire décoller l'autopartage Citiz

L'ambition de cette souscription est d'augmenter le capital pour financer le triplement de la flotte de véhicules partagés et son déploiement sur un maximum de territoires. Deux facteurs clés pour accélérer la démotorisation qui s'impose avec la crise écologique et répondre aux demandes croissantes de solutions de mobilités alternatives à la voiture individuelle.

La voiture du futur, c'est celle que l'on partage

Le Réseau Citiz propose un large choix de véhicules partagés dans 170 villes en France par 75 000 utilisateurs (pro et particuliers).

La flotte Citiz est géolocalisable via l'appli Citiz ou le site internet.

Elle est gérée par 14 structures locales majoritairement coopératives dévouées à l'opérationnel et au développement du service sur leurs communes.

La mutualisation des véhicules permet de proposer un coût d'utilisation au plus juste, calculé à la durée et à la distance parcourue et incluant l'assistance, l'assurance, l'entretien, le carburant.

Les voitures Citiz
sont accessibles en
libre-service 24h/24.

• **Citiz bleue** : service en
boucle (prise et retour
en station après
réservation).

• **Citiz rouge** : service en
free-floating (accessible
sans réservation dans
un périmètre établi).



Citiz, les voitures qui changent la ville

En mutualisant les véhicules et en réduisant la dépendance à la voiture, l'autopartage est une solution de mobilité innovante et vertueuse pour faire face aux enjeux environnementaux et contribuer au mieux-vivre en ville.

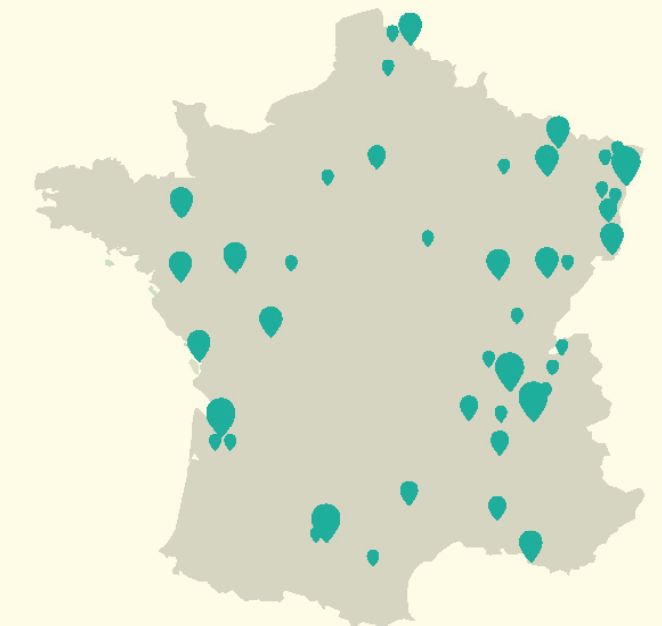
- Une voiture partagée remplace 8 voitures individuelles. L'autopartage économise ainsi les ressources et libère de l'espace de stationnement qui peut être revalorisé pour les modes de mobilité doux (trottoirs, pistes cyclables) et créer des espaces publics : places ou parcs.
- Les « autopartageurs » changent leurs habitudes de mobilité au bénéfice des transports collectifs et des modes actifs : ainsi l'autopartage consolide les autres modes de transport, réduit les émissions de gaz à effet de serre et la pollution de l'air.
- En permettant de disposer d'une voiture de manière occasionnelle sans devoir en supporter les frais fixes (achat, stationnement, assurance, entretien...), l'autopartage lutte contre la fracture de la mobilité.

Réseau Citiz : pionnier de l'autopartage

Acteur innovant de la mobilité depuis plus de 20 ans, le Réseau Citiz a contribué à faire émerger l'auto-partage en France.

Avec 990 emplacements réservés, la flotte Citiz est constituée de 1700 véhicules partagés accessibles en libre-service. C'est le premier réseau d'autopartage coopératif en France.

L'ambition est de tripler la flotte et de doubler le nombre de villes.



Citiz, Fondamentalement coopératif...



Citiz participe au collectif des « Licornes », composé de 9 coopératives alternatives qui développent des services solidaires et œuvrent à la définition d'un modèle économique entièrement coopératif.



Citiz a cofondé l'AAA regroupant 11 acteurs du secteur pour promouvoir la mobilité partagée pour encourager l'autopartage auprès des instances gouvernementales.

citiz

Objectif autopartage

Une nouvelle structure pour porter le développement de l'autopartage

Le réseau Citiz, qui est composé de 14 opérateurs locaux opérant le service sur leur territoire, a créé Citiz Développement pour développer l'autopartage sur tout le territoire français.

Citiz Développement est une coopérative d'intérêt collectif (SCIC) qui regroupe dans son sociétariat toutes les parties prenantes (les usagers, les collectivités, les salariés, le Réseau Citiz et des partenaires de la mobilité).

Citiz Développement gère d'ores et déjà le service dans les villes ne dépendant pas de structures locales (Tours, Suresnes, Montreuil...).

Pourquoi un appel à souscription de parts sociales ?

Sur le site «objectif-autopartage.coop», les particuliers peuvent acquérir une ou plusieurs parts sociales. Les parts sociales constituent une partie du capital de CITIZ DÉVELOPPEMENT et permettront :

- › de développer l'autopartage dans des nouvelles communes pour répondre aux demandes de collectivités, de particuliers, de promoteurs immobiliers*.
- › d'agrandir la communauté des sociétaires Citiz, d'exprimer le lieu où ils souhaiteraient voir une station d'autopartage créée*, de témoigner de leur engagement et de partager leurs expériences.

* dans les territoires ne dépendant pas des structures locales existantes.

Les objectifs à atteindre

- **Implantation de véhicules Citiz dans toutes les villes de 100 000 habitants.**
- **Développement du service en Île-de-France (Paris, première et deuxième couronne).**
- **Présence de Citiz dans 150 gares.**



L'objectif ?
Atteindre en 5 ans
les 5000 véhicules
partagés Citiz.

Pourquoi investir dans Citiz ?

En achetant une ou des parts sociales d'une valeur de 250 €, les acquéreurs deviennent sociétaires de CITIZ DÉVELOPPEMENT.

En plus d'agir concrètement pour la transition écologique, les sociétaires soutiennent un modèle économique vertueux en investissant dans une entreprise de l'économie sociale et solidaire qui a fait ses preuves de pertinence et de pérennité.



- › Les sociétaires participent aux décisions d'orientation du projet lors de l'assemblée générale annuelle sur le principe **1 sociétaire = 1 voix**.
- › Ils investissent dans un **projet concret** : chaque part sociale contribuera à l'achat de nouveaux véhicules et au développement du service.
- › Ils bénéficient d'une **réduction d'impôt** de 25% sur le montant des versements effectués si les parts sont conservées 5 ans.
- › C'est un **investissement fiable** car les parts sociales sont Le montant des parts ne fluctue pas et celles-ci peuvent être rachetées par la coopérative au bout d'un an après validation des comptes par l'Assemblée Générale*.
- › Retrouvez toutes les informations réglementaires sur objectif-autopartage.coop

Des partenaires financiers investisseurs de l'ESS ont déjà choisi de faire confiance à Citiz :



* mentions réglementaires sur le site objectif-autopartage.coop

Objectif autopartage

Fin des années 90, l'autopartage émerge sous forme de service en France. Les 3 premières voitures Autotrement (aujourd'hui Citiz Grand-Est) sont mises en circulation le 15 décembre 2000 à Strasbourg.

2002

Le Réseau France-Autopartage est fondé sous forme de SARL coopérative d'entreprises. Il associe les initiatives de Marseille, Grenoble, Lyon et Strasbourg.

Mise en place du système de gestion à distance des véhicules.

2003

Autolib', SEM « Lyon Parc Auto » rejoint le Réseau (aujourd'hui Citiz LPA)

2005

Cité Lib rejoint le Réseau (aujourd'hui Citiz Alpes-Loire)

2007

Lilas Autopartage rejoint le Réseau (aujourd'hui Citiz Lille-Arras)

2008

Otolis (Poitiers, Buxerolles, Chasseneuil-du-Poitou) rejoint le Réseau

2009

Mobilib rejoint le Réseau (aujourd'hui Citiz Occitanie)

2010

Création de la coopérative Autocité à Besançon

2011

Le service Autocité+, service de la SPL Anjou Loire Territoire (Alter) rejoint le Réseau

2012

Autopartage Centre Tours rejoint le Réseau (aujourd'hui Citiz Tours)

2013

Les opérateurs du Réseau coopératif France Autopartage créent la marque nationale Citiz.

2014

Mobigo (Dijon) rejoint le réseau

2015

Citiz Strasbourg crée le premier service français de free floating « Yeal ». Cette initiative sera reprise dans une dizaine de villes du Réseau.

2018

City Rou' (SEM Citédia) intègre le Réseau et adopte la marque Citiz Rennes Métropole

2019

Citiz reprend la concession de service public Vélobus à La Rochelle

2020

Création de Citiz Ile de France à Montreuil

2021

La SCOP Titi Floris et le Réseau Citiz créent Citiz Nantes. Le Réseau Citiz investit dans le développement informatique de son propre système de gestion à distance. Création de SCIC Citiz développement.

Octobre 2022 : lancement de campagne de souscription Objectif autopartage

●●●

2025

5000 véhicules en libre-service dans 340 villes en France

Retour sur la construction du 1^{er} réseau d'autopartage coopératif.

— Autopartage

L'autopartage permet l'accès d'un véhicule à des utilisateurs successifs. Après inscription, l'utilisateur réserve et accède en toute autonomie 24h/24 et 7j/7 aux véhicules en libre-service, pour une heure ou plus, grâce à un badge ou via l'application mobile. Les véhicules se trouvent sur des stations dédiées, facilement identifiables. L'autopartage est une solution qui convient pour tous les déplacements qu'ils soient privés ou professionnels.

— Autopartage en Free-floating

Fonctionnement de l'autopartage où les véhicules sont accessibles sans réservation et en dépôt libre dans un périmètre défini.

— Autopartage en boucle

Fonctionnement de l'autopartage où les véhicules sont à emprunter et restituer à la même station après réservation.

— Économie sociale et solidaire (ESS)

Ce terme regroupe des acteurs menant des activités variées allant de l'insertion professionnelle aux manifestations culturelles et sportives, en passant par le commerce équitable ou l'aide aux personnes âgées. De manière générale, l'ESS vise à encourager la solidarité entre les citoyens. L'ESS concerne particulièrement les secteurs du social, de la santé, du commerce, des services (banque, assurance, administration).

— Empreinte carbone

Indicateur qui vient mesurer la pression exercée par une population en termes d'émissions de gaz à effet de serre. Un véhicule en autopartage Citiz permet d'économiser jusqu'à 10 tonnes de CO2 par an.

— Flotte Citiz

Chaque service local Citiz dispose d'une offre de véhicules avec au moins 3 catégories : S

Lexique du réseau Citiz

- citadines, M - polyvalentes, L - ludospaces.

Certains opérateurs proposent des catégories supplémentaires (XS : micro-citadines, XL - monospace, XXL - minibus), et des véhicules adaptés pour le transport de personnes à mobilité réduite.

— Intermodalité

L'intermodalité est l'utilisation de plusieurs modes de transport au cours d'un même déplacement (marche, vélo, bus, train...).



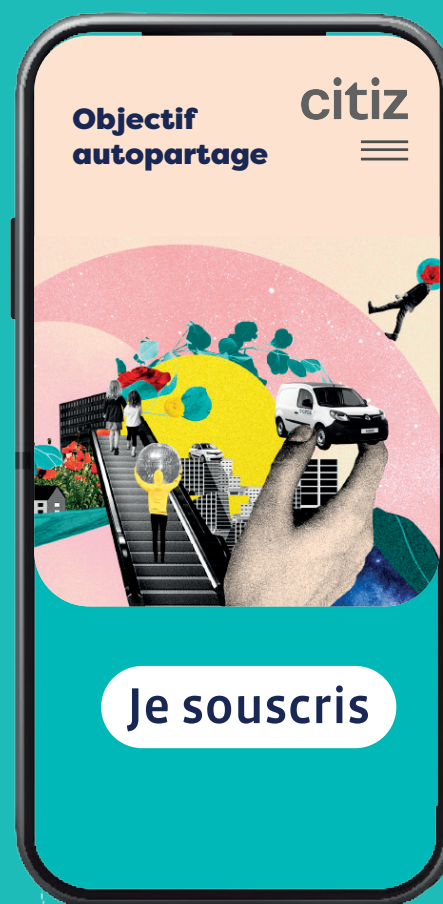
1 voiture en autopartage c'est :

10T de Co2 en moins / an *

3 places de stationnement
gagnées pour en faire autre chose

8 voitures personnelles
remplacées

* source Ademe 6T 2022



Contact Citiz développement

developpement@citiz.fr

Contact presse

Marlyn DUFETRELLE

06 70 13 16 91

marlyn.dufetrelle@lagencerup.fr



Soutenu par la Région

Grand Est
ALSACE CHAMPAGNE-ARDENNE LORRAINE
L'Europe s'invente chez nous

Crédit illustrations: Nadia Diz Grana